# Document d'objectifs Site Natura 2000 « Posidonies de la Côte des Albères » Phase I

# Résumé technique

#### 1. Désignation du site et élaboration du document d'objectifs

Après consultation locale, ce site a été proposé à l'inscription au futur réseau Natura 2000 en mars 1999 sous le code FR 910 1482. Il s'étend d'Argeles sur Mer à Cerbère sur une superficie exclusivement marine de 4 229 hectares.

Il a été retenu pour la présence de :

- quatre habitats d'intérêt communautaire :
  - les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, c'est-à-dire les substrats de sables fins, grossiers et de galets (code Natura 2000 : 1110)
  - les herbiers de posidonies (code Natura 2000 : 1120, habitat prioritaire)
  - les récifs incluant tous les substrats durs des éboulis au coralligène (code Natura 2000 : 1170)
  - les grottes marines submergées ou semi-submergées (failles, cavités, surplombs, arches, tunnels) (code Natura 2000 : 8330)
- une espèce d'intérêt communautaire :
  - le grand dauphin (*Tursiops truncatus*, code Natura 2000 : 1349)

Entre Banyuls et Cerbère, le milieu marin est déjà protégé par une réserve naturelle dont la gestion en est assurée par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales depuis 1977. Son expérience en la matière et son identité auprès des usagers, ont amené le Préfet des Pyrénées-Orientales à désigner celui-ci comme opérateur local pour élaborer le Document d'Objectifs.

Le premier Comité de Pilotage s'est réuni le 17 décembre 2002 et la phase d'inventaire et d'analyse de l'existant a débuté en février 2003. Du fait de l'étendue du site et du besoin en scientifiques marins, le Conseil Général ne pouvait assurer seul cette première phase. Il a donc fait appel, au travers d'un marché public, à un prestataire extérieur qui a reçu la notification des travaux en avril 2003.

Ce prestataire est en fait un groupement d'organismes scientifiques retenus pour leur complémentarité et expériences :

- l'Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (laboratoire Arago), spécialisé sur les fonds sableux,
- l'EPHE (Ecole Pratique des Hautes Etudes rattachée à l'Université de Perpignan), partenaire principal de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, retenue pour sa compétence en travaux scientifiques sous-marins,
- le GIS Posidonies choisi en tant qu'expert méditerranéen des herbiers de posidonies,
- enfin l'ADENA (Association de Défense de l'Environnement et de la nature des pays d'Agde) retenue pour son expérience avec un document d'objectifs similaire au niveau du Cap d'Agde.

#### 2. Inventaire et description biologique

L'inventaire général de tous les habitats naturels du site a nécessité l'utilisation conjointe de plusieurs techniques :

- la photographie aérienne pour les zones peu profondes et notamment pour localiser les herbiers,

- l'imagerie acoustique (sonar et sondeur) couplée à des transects en plongée sous-marine pour la cartographie des substrats durs (habitats 1120, 1170, 8330),
- le prélèvement et l'analyse de sédiments pour la cartographie des substrats meubles (habitat 1110).

Préalablement à la phase de terrain, une analyse bibliographique a fait ressortir les éléments suivants :

- L'information donnée dans les cahiers d'habitats par les normes européennes n'est pas suffisante pour caractériser les biocénoses locales : trop basée sur la typologie Atlantique ou Manche (où le facteur « marée » est déterminant), et s'appuyant uniquement sur la typologie marseillaise pour la Méditerranée, elle ne tient pas compte de la remontée de l'étagement biologique due à l'envasement par les apports rhodaniens (les peuplements circalittoraux apparaissent ainsi dès 20 m de profondeur).
  - Des compléments aux cahiers d'habitats ont donc été rajoutés de manière à décrire ces spécificités locales.
- Les travaux existants font état de données assez complètes sur les substrats meubles, de données éparses sur les herbiers avec un constat plutôt inquiétant, de données essentiellement de nature biocénotique pour les récifs et pratiquement aucune information sur la localisation des grottes.
- Toute la zone de la Réserve Naturelle de Cerbère-Banyuls (soit 15% du site) est la mieux connue suite à la réalisation récente du plan de gestion.

Le travail colossal réalisé dans le cadre de cet inventaire, avec une échelle de cartographie aussi fine, permet de dresser le constat suivant :

- Les bancs de sable se répartissent majoritairement devant Argelès et le Racou pour les sables fins de haut niveau et les sables grossiers, dans les baies de Banyuls et de Paulilles pour les sables fins bien calibrés et dans toutes les plages et criques pour les galets infralittoraux et les sables grossiers brassés par les vagues.
  - Hormis devant Argelès où ils s'étendent sur environ 4 km vers le large, ces bancs de sable se cantonnent dans une bande de 300 m à partir du trait de côte entre le Racou et Cerbère. Ils occupent donc approximativement 2500 ha soit 59% de la surface du site.
- Les herbiers de Posidonie ont été recensés au nombre de 28 et sont essentiellement présents entre le cap Béar et le cap Cerbère. Les herbiers les plus étendus sont localisés au Racou, à Paulilles (anse du Fourat), entre le cap Oullestrell et les Elmes, dans l'anse de Terrimbo.
  - Au total, ils occupent une superficie d'environ 100 ha soit 2% de la surface du site.
- Les récifs se rencontrent à partir du Racou (ils sont absents sur le linéaire côtier de la partie nord du site). De manière globale, ils ne dépassent pas 20 à 25 m de profondeur sauf au droit des caps les plus avancés en mer (Béar, Abeille, Rédéris, Peyrefite, Cerbère) où ils atteignent 40 m où prédomine le coralligène.
  - Ils totalisent une superficie de 352 ha, soit environ 8% de la surface du site, dont 249 ha entre le cap Béar et Cerbère. Au large, entre Argelès et Collioure, il faut signaler la présence de quelques roches isolées émergeant du substrat meuble.
- Les grottes, telles qu'elles sont définies dans les cahiers d'habitats, sont associées à l'habitat des récifs, notamment des éboulis, des roches et du coralligène. Outre cette potentialité de présence dans ces habitats, une première synthèse des données a permis de localiser 22 grottes.
- D'autres écosystèmes, en l'occurrence des sables envasés et des vases, pour autant non désignés comme habitats dits d'intérêt communautaire, constituent également les fonds du site Natura 2000. Présents à partir de 40 m de profondeur environ, ils occupent 33% de la surface totale.

## 3. Inventaire et description des activités humaines

Le périmètre du site correspond au territoire maritime des 5 communes de la côte des Albères réunissant environ 24 000 habitants permanents (Argelès étant plus peuplée que les autres communes). Ce chiffre est multiplié par 5 en pleine saison estivale avec l'afflux touristique (soit plus de 120 000 personnes), en augmentation plus ou moins constante chaque année.

Quatre stations d'épuration, d'une capacité totale de 142 000 équivalents-habitants (station intercommunale entre Collioure et Port-Vendres) permettent de traiter les eaux usées de cette population. Les rejets s'effectuent au moyen de 3 émissaires (épandage collinaire pour Cerbère) débouchant à l'intérieur du site Natura 2000. La mise aux normes européennes des stations de Collioure – Port-Vendres et de Banyuls est programmée.

D'autres rejets s'effectuent dans le site :

- de manière directe: il s'agit des eaux de vidange des piscines d'eau de mer des établissements de rééducation fonctionnelle et de thalassothérapie (1 à Collioure, 1 à Port-Vendres, 2 à Banyuls et 1 à Cerbère);
- de manière diffuse : il s'agit des apports par ruissellement des produits de l'agriculture et, en l'occurrence sur la côte, de la viticulture, activité regroupant environ 1500 coopérateurs.

En terme d'infrastructures littorales, chaque commune dispose d'un port ou d'un abri portuaire de taille et à vocation différentes :

- Argelès est le 2<sup>ème</sup> port de plaisance du département ; il offre 777 places permanentes. Il abrite 4 embarcations petits-métiers et 4 bateaux de promenade en mer.
- Collioure dispose de 93 anneaux à l'année auxquels se rajoutent 28 anneaux en saison. Il abrite 3 pêcheurs petits-métiers et 1 bateau de promenade en mer.
- Port-Vendres est le 1<sup>er</sup> port de pêche du département et le 1<sup>er</sup> port sardinier de France. Il héberge une flottille de 30 bateaux dont 13 petits-métiers. Il a également une vocation en tant que port de commerce, notamment dans la filière fruits et légumes, avec un trafic de plus de 200000 tonnes en importation et environ 10000 en exportation. En ce qui concerne la plaisance, le port dispose d'environ 250 anneaux, sans oublier l'activité de croisière qui représente 30 à 50 navires par an. Cinq bateaux de promenade en mer y sont à quai. Toutes activités confondues, cela représente 550 emplois.
- Banyuls dispose d'un port mal protégé des houles d'est, ce qui fait que seul 50% des 370 anneaux sont disponibles à l'année. Cinq embarcations petits-métiers et 1 bateau de promenade en mer y sont rattachés.
- Cerbère est davantage considéré comme un abri portuaire ; il offre une capacité d'accueil de 150 anneaux grâce à des pontons amovibles installés uniquement durant la saison estivale.

Face au problème de saturation des ports vis-à-vis de la plaisance, toutes les communes affichent des projets d'évolution à plus ou moins long terme, projets toutefois soumis à des contraintes géographiques (manque de places), réglementaires (présence d'herbiers de posidonie, terrains appartenant au Conservatoire du Littoral), économiques (investissement lourd, concurrence des ports espagnols) mais aussi climatiques (dégradation des infrastructures par les coups de mer). Port-Vendres projette également des aménagements en vue d'optimiser ses activités de commerce et de pêche (modernisation, création de nouveaux quais, déplacement de l'aire de carénage).

Les principales activités maritimes, nautiques et aquatiques, recensées sur le site, sont les suivantes :

- La pêche professionnelle : le site est essentiellement exploité par les 25 petits-métiers comptabilisés ci-dessus (le périmètre du site est largement contenu dans la bande des 2 milles nautiques sauf dans son extrême limite nord où il déborde de quelques centaines de mètres). Pour la plupart, ils pratiquent la pêche aux filets maillants, bien que certains ne pratiquent que la pêche aux palangres.
  - Cette profession est malheureusement en déclin et ne pourra se maintenir très longtemps sans une polyvalence telle que l'Europe l'encourage. La plupart des pêcheurs vendant leur

pêche sans passer par la criée, il est très difficile d'évaluer le poids des captures. Sur la base d'une étude menée par IFREMER, la production a été estimée à moins de 50 tonnes. La seule réalité actuellement est l'augmentation indispensable et continuelle de l'effort de pêche pour garantir un minimum de captures pour autant en diminution régulière.

Bien que cette petite pêche côtière soit source de poissons à haute valeur commerciale, l'activité halieutique de la côte rocheuse est dominée par la pêche aux poissons bleus en terme de production et chiffres d'affaires.

- La pêche de loisir : c'est une activité très présente sur la côte, pratiquée par un public très diversifié : des plus férus présents dès le lever du jour sur les rochers, à ceux (bien souvent retraités) qui pratiquent une petite pêche artisanale (au moyen de palangres et nasses) en passant par le public touristique pour qui c'est avant tout une activité récréative. C'est donc la seule activité de loisir qui est présente presque toute l'année sur le site. Son impact est difficilement quantifiable étant donné la quantité et la dispersion du nombre de pratiquants dont les prélèvements ne sont pas comptabilisés.
- La plongée sous-marine : elle est devenue une activité phare de la côte rocheuse. Les 5 communes du site Natura 2000 regroupent à elles seules 19 structures de plongée (11 à Argelès-sur-Mer, 1 à Collioure, 3 à Port-Vendres, 3 à Banyuls-sur-Mer, 1 à Cerbère). Si on tient compte des autres clubs ou structures qui exploitent également la zone, le nombre de plongées encadrées s'élève à plus de 30 000 par an sur l'ensemble de la côte rocheuse. A cela, si on rajoute les adeptes pratiquant ce sport de manière autonome (et ils sont en nette augmentation), on peut avancer un chiffre d'environ 40 000 plongées.
- La plaisance : au vu de la saturation de tous les ports, la plaisance se porte plutôt bien. Elle reste toutefois une activité quasiment saisonnière, complémentaire du tourisme. La fréquence des sorties en mer est faible, moins de 15 jours par an, et la plupart des ports sert de parking le reste du temps. Sur le site, plusieurs zones de mouillage forains s'identifient et rassemblent chaque été un peu plus de bateaux : dans toute la baie de Paulilles particulièrement face à la plage du Forat et à l'abri de l'anse de Ste Catherine, dans la baie de Collioure, dans la baie de Peyrefite à proximité du sentier sous-marin.
- La baignade : la côte rocheuse est de plus en plus prisée pour la pratique de cette activité, d'autant plus que la plupart des plages et criques sont maintenant surveillées (ce qui n'était pas le cas trois ou quatre ans en arrière). Les personnes ne se contentent plus des plages et se répartissent sur tout le linéaire rocheux, empruntant des accès parfois périlleux ou profitant d'un moyen nautique pour débarquer dans des petites criques plus sauvages. Ce phénomène est liée à la pratique d'une activité de baignade en plein essor : la découverte des fonds rocheux en palmes, masque et tuba.

## 4. Analyse écologique

Les herbiers de Posidonie ne bénéficient pas de conditions favorables à leur développement : la présence d'un déficit sédimentaire et les particularités hydrologiques (fort hydrodynamisme, température peu élevée) constitue un frein à leur extension. Ces herbiers ne peuvent donc édifier de mattes de façon durable, ce qui explique leur faible épaisseur et le fait qu'ils apparaissent plutôt sous forme d'un placage sur roche.

Pour autant, dès qu'il retrouve des conditions favorables, cet habitat apparaît encore sous forme d'herbier dense à vitalité importante (Anse du Fourat, Peyrefite, Port de Banyuls, Le Racou). Ce constat et l'apparition de fleurs l'été dernier dans tous les herbiers (phénomène particulièrement exceptionnel sur la côte rocheuse) démontre que l'état de conservation actuel offre des capacités de revitalisation au cours des fluctuations pluridécennales.

L'habitat des grottes est essentiellement représenté par la biocénose des grottes semi-obscures (8330-3), elle-même présente sous forme de surplombs, fissures, parois rocheuses et arches. Cette biocénose bénéficie de conditions idéales à son développement dans certaines zones où le coralligène forme des failles profondes (cap l'Abeille, Rédéris).

La biocénose des grottes obscures (8330-4) se limite à des petites cavités dans les amas de pierres. Les vraies grottes ou tunnels sont absents du site (sauf peut-être au cap Béar). Les bancs de sable constitue l'habitat le mieux conservé sur le site et leur état de conservation semble en évolution positive comme en témoigne l'augmentation de la diversité, de la densité ou de la biomasse des invertébrés benthiques, observée ces dernières années. La surexploitation des stocks de poissons, qui a pour effet de limiter la prédation des invertébrés, et l'amélioration de la qualité des rejets des stations d'épuration, pourraient expliquer cette évolution.

En ce qui concerne les récifs, l'information manque pour évaluer l'état de conservation de tous les habitats regroupés sous cet intitulé. Seule la tendance évolutive de certains faciès des biocénoses de la roche médiolittorale inférieure (encorbellement à *Lithophyllum*), des algues photophiles (peuplements de Cystoseires) et du coralligène peut être appréciée: si la pollution serait essentiellement à l'origine de la nette régression des deux premiers, les apports telluriques expliqueraient l'envasement du coralligène et donc la réduction de sa diversité biologique.

Hormis dans la partie nord du site (au dessus d'Argelès), ces 4 habitats se concentrent sur une frange côtière d'environ 300 m, atteignant 500 m au droit des caps les plus avancés. C'est également sur cette même bande côtière que s'exerce la plupart des activités professionnelles et de loisir liées à la mer et recensées dans l'inventaire et la description des activités humaines.

Cette superposition de ces deux composantes laisse supposer l'apparition de zones à enjeux aussi bien écologiques que socio-économiques, qui seront donc traitées dans la phase 2 du document d'objectifs.